

# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## L'ERAFP lance une consultation pour la sélection de cabinet(s) de conseil spécialisé(s) en stratégie climat et biodiversité

Paris, le 17 mai 2022 – Dans la continuité de son engagement pour la transition énergétique et écologique renforcé par sa volonté de répondre aux exigences réglementaires, l'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP), lance une consultation pour sélectionner un ou plusieurs cabinet(s) de conseil spécialisé(s) en stratégie climat et biodiversité.

Le présent marché a pour objet de sélectionner un ou plusieurs cabinet(s) de conseil spécialisé(s) en stratégie climat et biodiversité afin d'apprécier l'exposition des portefeuilles de l'ERAFP aux enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité. Les missions seront réparties en trois lots :

Lot 1 – Analyse de l'exposition des portefeuilles d'actifs cotés de l'ERAFP aux enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité ; ce lot aura pour objet l'analyse d'une dizaine de portefeuilles et de leurs indices de référence.

Lot 2 – Analyse de l'exposition des portefeuilles d'actifs Immobilier de l'ERAFP aux enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité ; ce lot aura pour objet la réalisation d'un processus de collecte et d'analyse des données.

Lot 3 – Analyse de l'exposition des portefeuilles d'actifs non cotés (Infrastructures et Capital Investissement) de l'ERAFP aux enjeux liés au changement climatique et à la biodiversité ; ce lot aura pour objet la réalisation d'un processus de collecte et d'analyse des données.

Le présent marché sera conclu pour une durée de trois ans et pourra être reconduit, à l'initiative de l'ERAFP, pour deux périodes successives de deux ans.

Le dossier de consultation est disponible sur le site [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com). Un lien vers cette plateforme est accessible depuis le site internet du RAFP.

La date limite de remise des soumissions est fixée au 21 juin 2022, 12 heures (heure de Paris).

### **L'ERAFP : 1er fonds de pension public français et investisseur institutionnel 100 % ISR**

Avec près de 40 milliards d'actifs financiers investis dans leur intégralité suivant une démarche 100 % socialement responsable, l'ERAFP se place parmi les plus grands investisseurs institutionnels ISR. Dès la création du Régime en 2005, le conseil d'administration a fait le choix d'optimiser la performance de son portefeuille d'actifs financiers dans le respect des principes ISR. Signataire des Principes d'investissement responsable de l'ONU, l'ERAFP a adopté, en mars 2006, une Charte ISR, reposant sur les cinq valeurs suivantes : État de droit et droits de l'Homme; Progrès social; Démocratie sociale; Environnement; Bonne gouvernance et transparence.

L'ERAFP est également l'un des plus importants fonds de pension publics au monde en termes d'affiliés avec près de 4,5 millions de bénéficiaires, 43000 employeurs et près de 2 milliards d'euros de cotisations collectées en 2021. Régime de retraite obligatoire, par points, l'Établissement gère, depuis le 1er janvier 2005, les droits à une retraite additionnelle pour les fonctionnaires de l'État, des collectivités territoriales et du secteur public hospitalier.

Pour plus d'informations sur l'ERAFP → [www.rafp.fr](http://www.rafp.fr)

**CONTACT PRESSE** Alice Blais - T 01 58 50 96 36 E [alice.blais@erafp.fr](mailto:alice.blais@erafp.fr)

 [rafp.fr](http://rafp.fr)